

DEMANDE DE PERMIS

INSTALLATION/DÉPLACEMENT D'UNE PISCINE OU D'UN SPA

SECTEUR PAROISSE

DATE DE RECEPTION



L'Épiphanie

PROCÉDURE POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- ▶ Veuillez suivre chacune des onze (11) étapes du présent formulaire ;
- ▶ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape onze (11) ;
- ▶ Prévoir de défrayer les coûts du permis au moment de la réception du permis ;
- ▶ Les services techniques communiqueront avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.

IMPORTANT

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. Les normes comprises dans ce formulaire sont à titre indicatives ; d'autres normes pourraient s'appliquer à votre projet. Le fonctionnaire affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme. **Ce formulaire ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire**

IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

1

Adresse des travaux	
Numéro(s) de lot(s)	
Terrain riverain d'un cours d'eau?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Si oui, certaines dispositions réglementaires pourraient s'appliquer.</i>
Présence d'un talus sur le terrain?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Si oui, certaines dispositions réglementaires pourraient s'appliquer.</i>

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

2

Nom complet			
	Êtes-vous le propriétaire ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous présenter une procuration et les)		
Adresse postale	Adresse	Ville	Code postal
No. téléphone	Cellulaire <input type="checkbox"/> Résidence <input type="checkbox"/> Travail <input type="checkbox"/>	Cellulaire <input type="checkbox"/> Résidence <input type="checkbox"/> Travail <input type="checkbox"/>	Cellulaire <input type="checkbox"/> Résidence <input type="checkbox"/> Travail <input type="checkbox"/>
Courriel			

3

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que requérant	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Nom complet			
Adresse complète			
No. téléphone	Cellulaire <input type="checkbox"/> Résidence <input type="checkbox"/> Travail <input type="checkbox"/>	Cellulaire <input type="checkbox"/> Résidence <input type="checkbox"/> Travail <input type="checkbox"/>	Cellulaire <input type="checkbox"/> Résidence <input type="checkbox"/> Travail <input type="checkbox"/>
Courriel			

4

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Auto-construction?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Nom de l'entrepreneur			
Adresse complète	Adresse	Ville	Code postal
No. téléphone			
Courriel			

5

No RBQ		Nom du responsable	
EXPLIQUEZ-NOUS VOTRE PROJET			
Piscine creusée (1)(2)	<input type="checkbox"/>	Construction/Installation	<input type="checkbox"/>
Piscine hors terre (3)	<input type="checkbox"/>	Déplacement	<input type="checkbox"/>
Piscine démontable (4)	<input type="checkbox"/>		
Spa	<input type="checkbox"/>		
		Tremplin	<input type="checkbox"/>
		Glissoire	<input type="checkbox"/>
		Dôme	<input type="checkbox"/>
		Échelle/escalier dans l'eau	<input type="checkbox"/>
		Thermopompe	<input type="checkbox"/>
		Système au sel	<input type="checkbox"/>
Description détaillée :			
<p>(1) Une piscine creusée ne peut être munie d'un tremplin dans la partie profonde que si ce tremplin a une hauteur maximale de 1 mètre de la surface de l'eau et que la profondeur de la piscine atteint 3 mètres minimum.</p> <p>(2) Toute piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir.</p> <p>(3) Une piscine hors-terre ne doit pas être munie d'une glissoire ou d'un tremplin.</p> <p>(4) Toute piscine hors-terre dont la hauteur de la paroi est moins que 1,2 mètre (4 pi) et une piscine démontable de moins de 1,4 mètre de hauteur doit être entourée d'une enceinte respectant les normes.</p>			
<p>*La superficie totale des constructions complémentaires (abri d'auto attaché, pavillon de jardin, pergola, piscine, spa...) doit être inférieure à 7% de la superficie du terrain.</p> <p>*Aucune piscine ne doit être installée sur l'installation septique ou le puits .</p> <p>*La piscine doit occuper moins du tiers (1/3) de la superficie du terrain.</p>			

6

DÉTAIL DE LA PISCINE		
<p>Toute piscine ayant une hauteur de paroi inférieure à 1,2 m (4 pi) devra être obligatoirement entourée d'une enceinte respectant les normes.</p> <p>Toute piscine démontable d'une hauteur de 1, 4 m ou moins doit être entourée d'une enceinte respectant les normes.</p>	Hauteur de la piscine	
	Diamètre de la piscine	
	Volume d'eau de la piscine	

Ajout/Modification d'une plate-forme (patio) de piscine :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<p>Une plate-forme de piscine doit être au minimum à 1,5 m des lignes de lots.</p> <p>Toute plate-forme de piscine doit être protégée par un garde-corps de chaque côté si la dénivellation par rapport au sol dépasse 0,60 m.</p>	Distance de la plate-forme avec les lignes de lots :	
	Dimension de la plate-forme :	
	Hauteur de la plate-forme :	
	Présence de garde-corps pour la plate-forme?	
	Présence de garde-corps pour l'escalier?	
	Matériau de la plate-forme?	

7

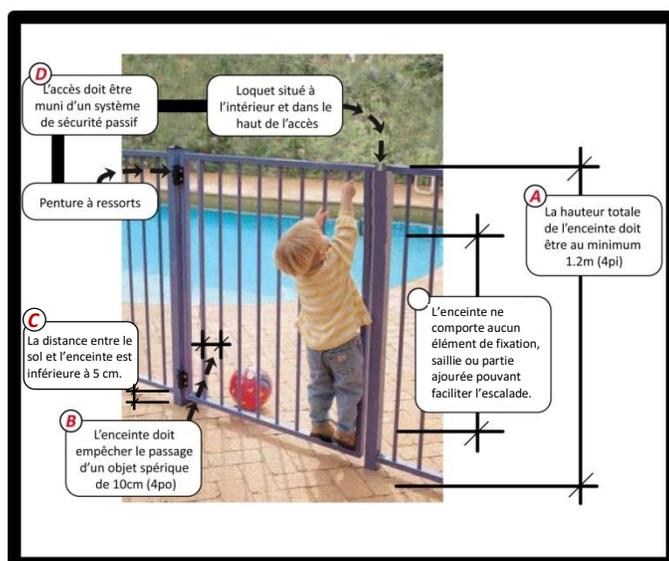
MOYEN D'ACCÈS (NON OBLIGATOIRE POUR UN SPA)	
1. Une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement.	<input type="checkbox"/>
2. Une échelle ou une plate-forme protégée par une enceinte (conforme aux dispositions ci-dessous).	<input type="checkbox"/>
3. Une enceinte entourant la piscine (conforme aux dispositions ci-dessous).	<input type="checkbox"/>
4. Une terrasse rattachée ou isolée aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte (conforme aux dispositions ci-dessous).	<input type="checkbox"/>

Normes sur les enceintes de piscines

Pour tous moyens d'accès, sauf l'échelle munie d'une portière de sécurité, l'enceinte doit être conforme aux exigences suivantes :

A	L'enceinte a une hauteur minimale de 1,2 m (4 pi).	Hauteur de votre enceinte :	
B	L'enceinte est conçue pour empêcher un objet sphérique 10 cm de passer.	Distance entre les barreaux :	
C	La distance entre le sol et l'enceinte est inférieure à 10 cm.	Distance entre le sol et l'enceinte :	
D	L'accès est muni d'une porte qui se ferme et se verrouille sans intervention manuelle. Le loquet doit se situer à l'intérieur et dans le haut de l'enceinte.	Accès munis d'un loquet et de penture à ressort conforme ?	
		Matériau de construction de l'enceinte	

L'enceinte ne comporte aucun élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant faciliter l'escalade. Toute installation destinée à donner ou empêcher l'accès à la piscine doit être maintenue en bon état de fonctionnement.



8

NORMES D'IMPLANTATION

▶▶▶▶ **IMPORTANT** : Pour cette section, vous devez fournir un plan d'implantation à l'échelle comprenant tous les éléments demandés à l'étape 8. ◀◀◀◀

Normes	Votre projet	
La piscine et le bâtiment principal : 1,5 m min. Le spa doit être implanté à une distance minimale de deux (2) mètres de toute ligne de terrain et à un (1) mètre de tout bâtiment.	Distance de la piscine avec le bâtiment principal :	
La piscine avec un bâtiment accessoire : 1,5 m min.	Distance de la piscine avec bâtiment accessoire :	
La piscine avec les lignes de lot : 1,5 m min.	Distance de la piscine avec ligne de lot arrière :	
	Distance de la piscine avec ligne de lot latérale :	
Le filtreur et le système au sel doivent être situés à plus de 1 m de la paroi de la piscine ou de l'enceinte et à plus de 2 m des lignes de propriétés.	Localisation du filtreur/système au sel :	
	À l'intérieur de l'enceinte de piscine	<input type="checkbox"/>
	À l'intérieur d'une remise	<input type="checkbox"/>

<p>Une thermopompe doit être située à plus de 1 m de la piscine et à plus de 2 mètres des lignes de propriété.</p> <p>Les conduits reliant le filtreur à la piscine doivent être souples.</p>	Sous le patio de la piscine <input type="checkbox"/> À l'extérieur de l'enceinte de piscine <input type="checkbox"/>
	Distance du filtreur avec la piscine :
	Distance du filtreur avec les lignes de propriété :
Contraintes supplémentaires	
Terrain de coin ou terrain transversal : Lorsque votre propriété se trouve sur un coin de rue ou qu'une rue borde la cour arrière, certaines normes peuvent s'appliquer.	Terrain de coin : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Cours d'eau à proximité : La piscine doit se trouver à l'extérieur de la bande riveraine, vous pouvez avoir cette information sur votre certificat de localisation.	Cours d'eau : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Zone potentiellement sujette aux mouvements de terrains ou talus à proximité : La piscine doit respecter une bande de protection du haut et du bas d'un talus.	Talus : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Servitude d'utilité publique : vous devez implanter votre piscine à l'extérieur de la servitude.	Servitude: Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Fils électrique : Il est interdit d'implanter une piscine sous une ligne ou un fil électrique. Veuillez consulter les autres normes d'Hydro-Québec concernant les fils électriques : www.hydro-quebec.com	Fils électrique : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

9

ÉCHÉANCE ET COÛT DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux		Date prévue de la fin des travaux	
Coût approximatif des travaux			

10

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Copie de l'acte notarié si récemment propriétaire ou une procuration (*autorisation*) du propriétaire actuel, si nécessaire.
- Un plan de localisation de la piscine ou du spa dessiné à l'échelle avec les distances de tout bâtiment, limites de propriété, éléments accessoires de la piscine ou du spa (ex. filtreur, promenade autour de la piscine, patio, etc.), talus, bande riveraine, fil électrique ainsi que la localisation de toutes servitudes publiques ou privées grevant le terrain.
- Dans le cas de la construction d'une piscine creusée, un plan d'implantation préparé, signé et scellé par un arpenteur-géomètre.
- Dans le cas d'une piscine creusée, un dépôt de 1 000 \$, remboursable lors du versement au dossier d'un certificat de localisation préparé, signé et scellé par un arpenteur-géomètre, et ce, dans les délais prévus.

Selon la nature ou l'emplacement des travaux, d'autres documents pourraient s'avérer nécessaires.

Réservé à la réception

11

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature

Date

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.